
LA PRÉSIDENTE

PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
--

Date et Lieu : 03 Mars 2026 – salle de réunion CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 10 heures 10 min

Heure de Fin : 12 h 59 min

Présence : 27 personnes

Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 17/ 25

Nombre de Personnes du Secteur Public	:	05
Nombre de Personnes du Secteur Privé	:	03
Nombre de Personnes de la Société Civile	:	05
Nombre de Personnes des Populations Clés	:	00
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	:	04
Nombre de Personne des PR	:	00
Equipe Pays du Fonds mondial	:	00
LFA	:	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-Côte d'Ivoire	:	09
Membres du Comité de Suivi Stratégique	:	00
Autres membres du CCM-Côte d'Ivoire (suppléants – Invités-Observateurs)	:	01

Préambule :

A l'entame de la rencontre, Mme la Présidente a prononcé son mot de bienvenue. Elle s'est dite heureuse de retrouver les membres de l'AG pour cette session qui permettra d'avancer dans le cadre du processus de la GC8. Il s'agira essentiellement pour les membres d'aborder la question de la sélection des PRs et de la présentation des résultats de l'évaluation du Secrétariat Permanent pour 2025.

Elle a remercié chacun des membres présents pour leur disponibilité et leur expertise mise à la disposition de l'Instance.

Sur ce, elle a laissé toute la place au Secrétaire Permanent pour la présentation de l'agenda de la

session.

Les points à l'ordre du jour de la rencontre se présentent comme suit :

1. Informations
2. Rappel sur le code éthique du CCM-Côte d'Ivoire
3. Gestion des conflits d'intérêt
4. Approbation du PV du 27 janvier 2026
5. Arrangements de mise en œuvre de la GC8 (Sélection des PRs)
6. Présentation des résultats de l'évaluation du Secrétariat Permanent
7. Divers

Cet ordre du jour n'a pas connu d'amendement, il a donc été validé à l'unanimité des membres présents.

1. Informations

Le fichier des informations qui a été présenté couvre la période du 1^{er} février au 27 février 2026. Ledit fichier est en annexe.

Les informations complémentaires qui ont été partagées sont les suivantes :

La rencontre du Bureau Exécutif avec les PRs Publics le 17 février 2026. Cette rencontre a permis essentiellement d'aborder les directives du bailleur en ce qui concerne les arrangements de mise en œuvre pour la GC8.; Dans ce même contexte, le BE a planifié la rencontre avec les PRs communautaires et l'UCP-FM le 10 mars 2026.

2. Rappel sur le code éthique du CCM-Côte d'Ivoire

M. ADJE Morel, Responsable Éthique et Point Focal PEAHS, a rappelé les obligations des membres en matière d'éthique, de gouvernance et de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Il a ouvert son intervention en rappelant le critère d'admissibilité n°6 du Fonds mondial, qui exige de tous les CCM l'adoption et l'application d'un code d'éthique ainsi qu'un code en matière de conflits d'intérêts. Il a précisé que cette adoption est formalisée par deux actes obligatoires : la déclaration de conflit d'intérêts et la signature de la fiche d'adoption, par lesquelles chaque membre s'engage individuellement à respecter le Code d'éthique dans l'exercice de ses fonctions. Il a solennellement invité les membres présents à s'y conformer, soulignant que le non-respect de ce critère expose le CCM-Côte d'Ivoire à des risques d'inéligibilité au financement du Fonds mondial.

Il a ensuite rappelé les quatre valeurs éthiques fondamentales du CCM-Côte d'Ivoire à savoir i) le devoir de diligence, ii) la responsabilité, iii) l'intégrité, ainsi que la dignité et iv) le respect en consacrant un focus particulier au devoir de diligence, première valeur du dispositif.

Celle-ci implique pour chaque membre de participer activement aux travaux de l'instance, de s'informer en continu sur l'avancement des subventions, et d'assurer une rétro-information régulière auprès des bases représentées. Il a insisté sur le fait qu'il s'agit avant tout, d'un engagement moral qui engage la crédibilité du CCM-Côte d'Ivoire vis-à-vis du Fonds mondial.

Pour terminer, il a sensibilisé les membres à la Protection contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (PEAHS), axe prioritaire du cadre éthique du Fonds mondial applicable à tous les CCM. Il a présenté les canaux de dénonciation disponibles qui sont : le Point Focal PEAHS du CCM-Côte d'Ivoire, le mécanisme de plainte en ligne du Fonds mondial, le Bureau de l'Inspecteur Général (OIG) pour les cas graves, et les mécanismes nationaux de protection complémentaires. Il conclut en rappelant que tout signalement doit être traité avec confidentialité, diligence et impartialité.

3. Gestion des conflits d'intérêt

M. SOME, représentant de l'ONUSIDA au nom des PTFs, a procédé à la gestion des conflits d'intérêt conformément à l'ordre du jour qui a été présenté.

Sur son interpellation, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

4. Approbation du PV du 27 janvier 2026

La proposition du Procès-verbal de l'AGO du 27 janvier a été adoptée à l'unanimité des membres présents après une lecture faite par le Secrétariat Permanent.

Comme recommandations, les membres de l'AG ont souhaité que les fichiers des agendas, les informations et tous autres documents soient annexés au procès-verbal en lieu et place de les insérer dans le document.

5. ARRANGEMENT DE MISE EN ŒUVRE (Choix de la sélection des PRs)

Il est revenu au Secrétaire Permanent de faire la présentation relative au processus de choix des structures dans le rôle de PRs.

A l'entame de ses propos, le secrétaire permanent a précisé que la sélection des PRs se fait au début de chaque cycle de financement et fait partie des critères d'éligibilités à satisfaire avant toute soumission de demande de financement.

La sélection des PRs doit être ouverte et transparente à l'issu d'un processus bien documenté. Selon le contexte il peut s'agir, soit d'un renouvellement (appel à candidature), soit d'une reconduction des PRs qui s'appuiera sur une méthodologie rigoureuse et bien documentée.

La validation de la sélection du PR se fait en AG du CCM-Côte d'Ivoire sanctionnée par un Procès-verbal comportant un point sur le traitement de la gestion des conflits d'intérêts, un résumé des discussions des points de décision avec une liste des participants.

Le processus de sélection des PRs peut se faire de deux manières :

- Par appel à manifestation d'intérêt (durée minimum du processus = 3 mois) ;
- Par la reconduction sur la base de preuves factuelles.

En ce qui concerne les deux processus, une analyse a été faite par le secrétariat permanent et partagée avec les membres du Bureau :

1. PROCESSUS DE SELECTION DES PR : APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Avantages :

- Processus équitable et ouvert à tous;
- Challenge les anciens PRs
- Possibilité d'innovation dans la gestion des subventions

Inconvénients :

- Possible retard dans la mise en œuvre du fait d'un démarrage progressif (en cas de sélection de nouveau PR)
- Elimination de PR performants au cour de la sélection, du fait de paramètres éliminatoires
- Long processus de l'appel à manifestation d'intérêt peut influencer la soumission dans la 1^{ère} fenêtre (Juin)

Avantages

- Bonne c
- Evite la service
- Bonne j aptitud perform
- Facilita 1^{ère} fenê
- Encour process

e en

anciens
onduit

En plus, il a
œuvre des si

is la mise en

MSHP-CMU / UCP-
FM

B (95%)

2 (85%-94%)

6 ans

Après la présentation, le secrétaire permanent a rappelé que la soumission de la demande de financement est prévue pour le mois de juin 2026.

Le vote qui a suivi la présentation et les échanges a donné les résultats suivants :

Pour la manifestation d'intérêt : 00 / 17 voix

Contre la manifestation d'intérêt : 16/17 voix

Abstention : 01 / 17 voix

En ce qui concerne la reconduction, les votes ont donné les résultats suivants :

Pour la reconduction : 17 / 17 voix

Contre la reconduction : 00 / 17 voix

Abstention : 00 / 17 voix

La recommandation de l'AG après ce vote est un suivi stratégique plus accru et un accompagnement plus marqué afin d'améliorer les performances des différents PRs avec des taux d'absorption

considérable.

6. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION DU SECRÉTARIAT PERMANENT

Il est revenu au responsable du service informatique, M. AZOUMANA de présenter les résultats de l'évaluation du secrétariat permanent

34 membres sur la quarantaine de membres actifs ont transmis l'évaluation du secrétariat permanent. L'outil d'évaluation comporte cinq grands indicateurs à savoir :

- L'évaluation de la prestation du travail ;
- La coordination ;
- La gestion de la communication ;
- La relation intérieure / extérieure ;
- La participation / l'implication et la présentation des documents.

Les détails de l'évaluation pour chaque indicateur sont mis en ligne sur le site du CCM-Côte d'Ivoire. Il faut toutefois retenir que l'évaluation globale reprend les forces et les points à améliorer par le Secrétariat Permanent

Force du Secrétariat Permanent

- Une équipe dynamique, participative et qui s'implique activement dans la bonne marche des activités du CCM-Côte d'Ivoire
- Structure bien organisée, collabore bien avec les membres de l'AG. Prépare minutieusement les réunions et s'assure toujours de l'atteinte du quorum pendant les réunions.
- L'esprit d'équipe et la promptitude dans le traitement des diligences
- Disponibilité, flexibilité
- Accessibilité disponibilité et rigueur au travail
- Professionnelle et engagé
- Pertinence dans les suggestions et les discussions
- Contribution très efficace aux AG
- Bonne organisation administrative, coordination multisectorielle fonctionnelle, suivi stratégique des subventions, respect des principes de gouvernance, rôle d'interface efficace
- Célérité et efficacité
- Courtoisie, amélioration progressive.
- Le secrétariat est disponible et fourni à tout moment les informations demandées
- Communication avec l'ensemble des membres de l'AG
- Méthodique et bien organisée
- Efficace, écoute, rigueur et travail
- Traitement des dossiers / communication
- Excellente connaissance des dossiers du CCM-Côte d'Ivoire
- Respect des délais, mise à disposition des comptes rendus de réunion et des documents
- Disponibilité, engagement implication dans les travaux pour lesquelles ils sont sollicités

Eléments à améliorer ou à développer au cours de la prochaine période

- Mobiliser d'avance des appels de fonds locaux pour soutenir le CCM-Côte d'Ivoire
- Nécessité de transmettre régulièrement tous les documents de présentation après les AG
- Présentations plus stratégiques, avec éléments pertinents pour une meilleure compréhension des interventions et utilisations et utilisation des fonds
- Partage des documents à lire en avance pour réduire les durées de réunion
- Affiner les analyses statistiques des résultats
- Développer la proximité avec les secteurs et surtout le secteur privé

Rédigé le : 30 janvier 2026

Par Mme N'GUESSAN

Validé par l'AG le 07 avril 2026

Dr. ADJAFI Danielle

